

## Éléments de description des homicides commis à Paris et en petite couronne entre 2007 et 2016

D'après une base de données constituée sur des homicides auprès de la Cellule opérationnelle de rapprochements et d'analyse des infractions liées (CORAIL) de la Direction régionale de la police judiciaire de Paris (DRPJ), on évalue à 838 le nombre de faits commis entre 2007 et 2016 à Paris et en petite couronne (Point méthodologique). Cela représente un nombre annuel moyen de 84 faits, ce qui correspond à un taux d'homicide moyen de 1,24 pour 100 000 habitants (Flash'Crime n° 32<sup>1</sup>).

Les données collectées permettent de caractériser les circonstances de ces homicides. On constate ainsi que, sur l'ensemble de la période étudiée, la majorité des victimes, mais également des mis en cause, sont des hommes (respectivement 68 % et 70 %). Deux homicides sur dix ne donnent lieu à l'identification d'aucun mis en cause (la fréquence d'élucidation est de 80 %).

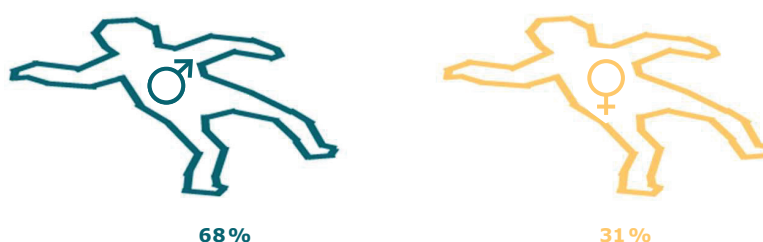
Dans 58 % des homicides commis à Paris et en petite couronne entre 2007 et 2016, victimes et mis en cause se connaissent, qu'il soit question d'une relation familiale, conjugale, ou de simples connaissances. Parmi les homicides commis par des mis en cause connaissant la victime, on constate que 27 % concernent des relations de couple (soit 15 % de l'ensemble des homicides) et 19 % un lien familial (soit 11 % de l'ensemble). Près de la moitié des faits se déroulent dans un lieu d'habitation, qu'il soit celui des victimes, des mis en cause, ou encore un autre logement (49 %).

Près de sept homicides sur dix sont accomplis avec usage d'une arme (69 %), principalement armes blanches (36 %), mais également armes à feu (21 %). Les configurations mobilisant une arme par destination ou un autre procédé représentent 12 % des faits.

### La majorité des victimes d'homicides sont des hommes, plutôt jeunes

Entre 2007 et 2016, 68 % des victimes d'homicides commis à Paris et en petite couronne sont des hommes [1]. Les femmes représentent 31 % des victimes. Le sexe de la victime n'est pas identifié dans 1 % des cas.

#### 1 Pourcentage d'homicides selon le sexe des victimes



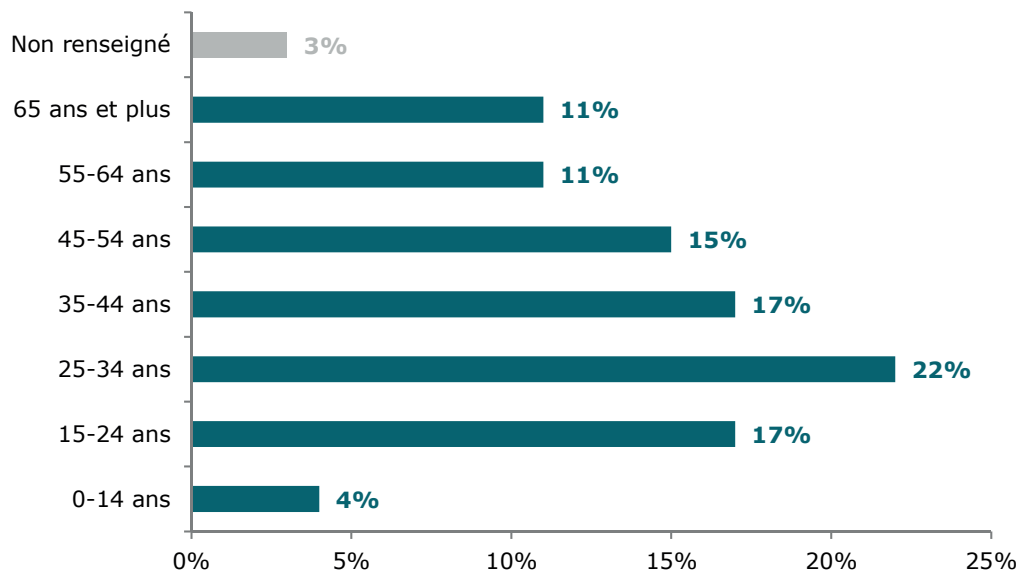
Champ : Paris et petite couronne, 2007-2016.  
Source : CORAIL - traitement ONDRP.

Un peu plus d'un cinquième des victimes sont âgées de 25 à 34 ans (22 %) [2]. Les tranches d'âge 15-24 ans et 35-44 ans représentent respectivement chacune 17 % des victimes d'homicides commis entre 2007 et 2016 à Paris et en petite couronne. La moitié des victimes est âgée de moins de 37 ans.

Ce sont 4 % des victimes qui ont moins de 15 ans, les mis en cause étant alors principalement l'un des parents de la victime (dans 80 % des homicides de victimes de moins de 15 ans, le mis en cause est le père ou la mère de la victime).

(1) Le Flash'Crime n°32 détaille l'évolution des homicides entre 2007 et 2016 à Paris et en petite couronne.

## ② Pourcentage d'homicides selon l'âge des victimes



Champ : Paris et petite couronne, 2007-2016.

Source : CORAIL – traitement ONDRP.

Note de lecture : 15% des victimes d'homicides commis à Paris et en petite couronne entre 2007 et 2016 ont entre 45 et 54 ans.

## Dans sept homicides sur dix, les mis en cause sont des hommes

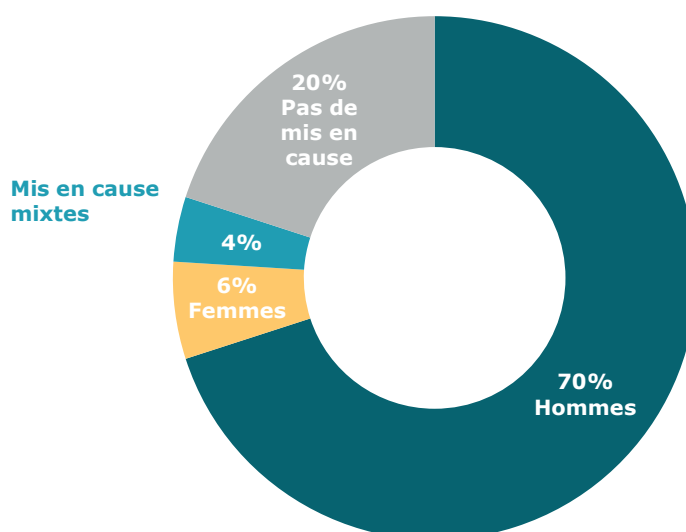
Huit homicides sur dix commis à Paris et en petite couronne entre 2007 et 2016 donnent lieu à l'identification d'un ou plusieurs mis en cause, ce qui correspond à une fréquence d'élucidation de 80% (Point méthodologique) [⑤]. Ce sont donc 20% des homicides recensés qui ne donnent lieu à l'identification d'aucun mis en cause.

Un mis en cause seul est identifié dans la majorité des homicides (60%). Il est possible que plusieurs mis en cause soient associés

à un même homicide. Deux mis en cause par fait sont identifiés dans 10% des cas. Ils sont plus de deux dans la même proportion de faits, soit 10%.

La plupart des homicides donnent lieu à l'identification de mis en cause de sexe masculin (70%). Les homicides impliquant exclusivement des femmes mises en cause représentent 6% des faits commis à Paris et en petite couronne entre 2007 et 2016. Et dans 4% des cas, les mis en cause sont à la fois des hommes et des femmes.

## ③ Pourcentage d'homicides selon le sexe des mis en cause



Champ : Paris et petite couronne, 2007-2016.

Source : CORAIL – traitement ONDRP.

Note de lecture : 4% des homicides commis à Paris et en petite couronne entre 2007 et 2016, donnent lieu à l'identification de mis en cause étant à la fois des hommes et des femmes.

## Dans près de six homicides sur dix, victimes et mis en cause se connaissent

Au cours de la plupart des homicides, victimes et mis en cause se connaissent (58%). Seuls 16% des homicides impliquent des mis en cause n'ayant aucun lien d'interconnaissance avec la victime, c'est-à-dire ne s'étant jamais rencontrés avant les faits et n'ayant jamais eu d'interaction. Le lien d'interconnaissance entre victime et mis en cause n'est pas renseigné dans 6% des cas [4].

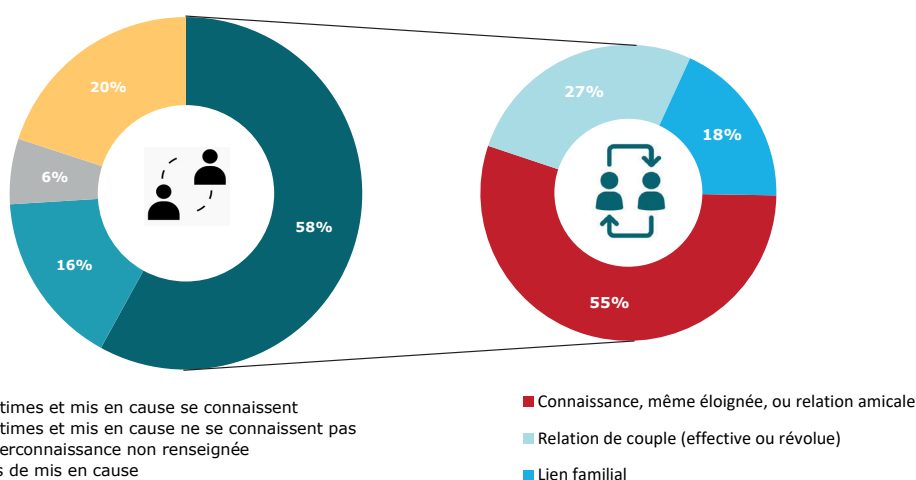
Parmi les homicides pour lesquels victimes et mis en cause se connaissent, 27% concernent des situations de couple (pas restreintes à un lien conjugal: point méthodologique), qu'elles soient révolues ou effectives au moment des faits. Cela représente 15% de l'ensemble

des homicides de l'échantillon. Notons que les trois quarts de ces homicides sont commis à l'encontre de victimes de sexe féminin, tandis que les femmes représentent 31% de l'ensemble des homicides étudiés. Les femmes sont donc sur-représentées parmi les victimes d'homicides impliquant des partenaires de vie, présents ou passés.

La notion d'interconnaissance est entendue dans cette Note de manière extensive puisqu'elle inclut également des connaissances de vue ou même médiées par une autre personne (par exemple une personne tuant l'amant/e de son/sa partenaire).

Lorsqu'il y a un lien entre victime et mis en cause, il est question, dans 55% des cas, d'interconnaissance plus ou moins proche allant de la relation amicale, à celle de voisinage, en passant par la relation professionnelle ou encore délictuelle (par exemple achat de stupéfiants).

### 4 Pourcentage d'homicides selon l'interconnaissance entre victimes et mis en cause



Champ : Paris et petite couronne, 2007-2016.

Source : CORAIL - traitement ONDRP.

Note de lecture : Dans 58% des homicides commis à Paris et en petite couronne entre 2007 et 2016, victimes et mis en cause se connaissent. Parmi les homicides où il y a interconnaissance entre victimes et mis en cause, il s'agit d'un lien familial dans 18% des cas.

Dans près d'un cinquième de ces situations d'interconnaissance, victimes et mis en cause ont un lien familial (18%, soit 11% de l'ensemble des homicides étudiés). Ces homicides intra-familiaux correspondent à des infanticides, des matricides, patricides mais peuvent également impliquer d'autres membres d'une famille (fratrie, lien familial par alliance...).

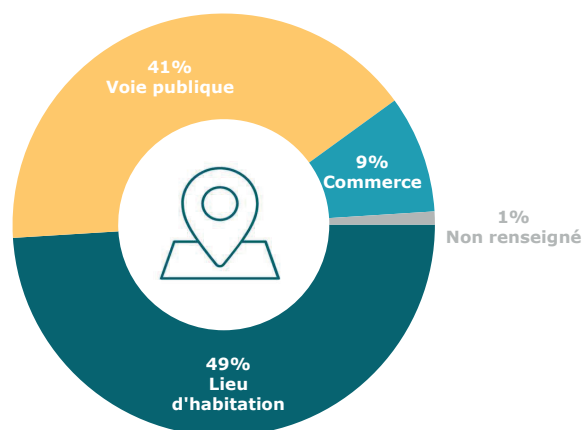
Près d'un homicide sur dix (9%) a lieu dans des commerces ou des infrastructures privées ou publiques de services (hôtel, centre commercial, crèche, hôpital, restaurant, bar...).

## Près de la moitié des homicides se déroulent dans un lieu d'habitation

Entre 2007 et 2016, 49% des homicides commis à Paris et en petite couronne se déroulent<sup>1</sup> dans un lieu d'habitation (c'est-à-dire au sein d'un logement ou dans les parties communes d'un logement<sup>2</sup>), qui n'est pas nécessairement le domicile de la victime bien que cela soit la plupart du temps le cas (37%) [5]. Lorsque le lieu d'habitation n'est pas celui de la victime, il peut être question du logement du mis en cause (5%) ou d'une tierce personne (7%).

Un peu plus de quatre homicides sur dix ont lieu sur la voie publique (41%), y compris les transports en commun (2%). Dans ces cas de figure, il est question de la rue, de parcs, de squares, de bois mais également de véhicules motorisés circulant ou à l'arrêt sur la voie publique ainsi que de parkings publics.

### 5 Pourcentage d'homicides selon le lieu



Champ : Paris et petite couronne, 2007-2016.

Source : CORAIL - traitement ONDRP.

Note de lecture : près de la moitié des homicides commis à Paris et en petite couronne entre 2007 et 2016, se déroulent dans un lieu d'habitation (49%).

(2) Le lieu est en réalité celui de la découverte du corps qui est souvent confondu avec le lieu d'accomplissement de l'homicide bien que ce ne soit pas systématiquement le cas. Par commodité de formulation, nous parlons de « lieu de déroulement de l'homicide » et d'homicide « commis » dans tel lieu.

(3) Y compris cour intérieure d'immeuble, parking locatif, hall d'immeuble, cave.

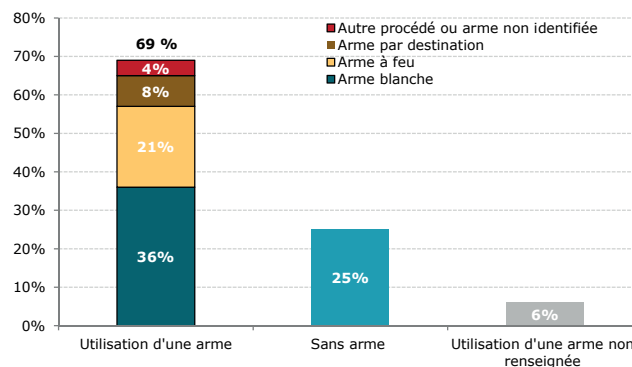
## Près de sept homicides sur dix sont commis avec usage d'une arme

La plupart des homicides sont commis avec l'usage d'une arme (69%), principalement une arme blanche (36%) [6]. Un peu plus d'un cinquième des faits ont été commis avec une arme à feu (21%). Le reste des armes utilisées sont dites par destination<sup>4</sup> (8%) ou d'autres procédés (comme l'empoisonnement) ou encore une arme non identifiée (par exemple un objet contondant sans plus de précision).

Un quart des homicides ayant eu lieu à Paris et en petite couronne entre 2007 et 2016 ont été commis sans l'usage d'une arme. Ces cas de figure englobent des situations dans lesquelles les mis en cause utilisent leurs mains (strangulation), portent des coups à la victime entraînant sa mort, mais également les situations d'homicides par noyade, par chute (défenestration) ou encore au cours d'incendie.

Dans 6% des homicides de la base de données, l'utilisation - ou non - d'une arme n'a pas pu être renseignée.

### ⑥ Pourcentage d'homicides selon l'usage d'arme



Champ : Paris et petite couronne, 2007-2016.

Source : CORAIL - traitement ONDRP.

Note de lecture : 69% des homicides à Paris et en petite couronne entre 2007 et 2016 ont été commis avec l'usage d'une arme : soit 36% avec arme blanche, 21% avec arme à feu, 8% avec arme par destination et 4% avec un autre type d'arme ou une arme non identifiée.

## Point méthodologique

Cette note s'appuie sur des données recueillies auprès de la **Cellule opérationnelle de rapprochements et d'analyse des infractions liées (CORAIL)** de la Direction régionale de la police judiciaire de Paris (DRPJ), mise en place depuis 2006 afin de recenser, dans une plateforme informatique, appelée CORAIL, de nombreuses informations sur les crimes et délits ayant eu lieu dans le périmètre de Paris et la petite couronne. L'accès aux télégrammes centralisés par CORAIL a permis de construire une base de données de 838 homicides<sup>5</sup>, commis entre 2007 et 2016, à Paris et en petite couronne (qui regroupe les trois départements limitrophes de Paris, à savoir la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne).

En France, il n'existe pas de définition juridique de l'**homicide volontaire**. L'ONDRP choisit d'utiliser les critères définis par l'Office des Nations Unies contre les drogues et le crime (ONUDC) : une personne tuée par une autre (élément objectif), l'intention de tuer la victime (élément subjectif) et le fait que cet acte soit contraire à la loi rendant son auteur pénalement responsable (élément juridique). Ce périmètre inclut donc les meurtres ([article 221-1 du Code pénal](#)), les assassinats ([article 221-3 du Code pénal](#)) et les violences volontaires ayant entraîné la mort ([article 227-7 du Code pénal](#)).

La notion de **relation de couple** englobe le lien matrimonial

mais également d'autres formes d'unions. La Délégation aux victimes (DAV) distingue dans son étude nationale sur les morts violentes au sein du couple ([2019](#)), les couples « officiels », c'est-à-dire « les conjoints ou ex-conjoints, les partenaires de PACS ou ex-partenaires de PACS et les concubins ou ex-concubins », des couples « non-officiels », à savoir ceux « dont la relation ne permet pas de recevoir la qualification de concubinage au sens du droit : petit ami, relation extra conjugale, relation non stable, non suivie ». La relation de couple inclut, dans cette Note, les couples officiels et non-officiels, qu'ils soient effectifs ou révolus au moment des faits.

La **fréquence d'élucidation** renseigne la proportion d'homicides ayant donné lieu à l'identification, par les forces d'ordre, d'un ou un plusieurs mis en cause pour le fait. La Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) définit le **mis en cause** comme « une personne ayant été entendue par procès-verbal et à l'encontre de laquelle sont réunis dans la procédure transmise au parquet des indices ou éléments graves et concordants de culpabilité, attestant sa participation à la commission de l'infraction ». Cela implique qu'une personne mise en cause n'est pas nécessairement l'auteur de l'infraction puisque ce statut intervient en amont de la procédure judiciaire. Ainsi, la fréquence d'élucidation n'est pas non plus liée au traitement judiciaire de l'homicide.

[4] C'est-à-dire des objets détournés de leur utilisation principale pour blesser ou tuer (article 132-75 du Code pénal), comme par exemple un marteau ou un tesson de bouteille.

[5] Bien que considérés par l'Office des Nations unies contre les drogues et le crime (ONUDC) comme des homicides volontaires, les actes de terrorisme représentent une sous-catégorie à part parmi les actes violents menant à la mort. La prise en compte, ou non, de ce type de faits dans les statistiques sur les homicides varie selon les pays. Afin de ne pas biaiser les résultats, les attentats de janvier et novembre 2015 n'ont pas été inclus dans la base de données dans la mesure où ces événements ont induit un nombre de victimes ayant un caractère exceptionnel.